

**COMMUNES DE FONTANIERES
ET EVAUX-LES-BAINS**
Version AVRIL 2019



**DOSSIER DE DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

**VOLUME 1 :
PIECES REGLEMENTAIRES ADMINISTRATIVES**

Signature et cachet du Demandeur

**CEPE
LA CROIX DES TROIS
ZI DE COURTINE
330 RUE DU MOURELET
84 000 AVIGNON
TEL :04.32.76.03.00
RCS AVIGNON 838 722 908**

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

AVANT-PROPOS

La CEPE LA CROIX DES TROIS est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 330, rue du Mourelet, Z.I. de Courtine, 84000 Avignon, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 838 722 908 (ci-après dénommée « **CEPE LA CROIX DES TROIS** »), représentée par Madame Jade APARIS, agissant en qualité de Responsable Projets dûment habilitée. La CEPE la CROIX DES TROIS est une filiale de RES SAS qui en détient l'intégralité du capital social.

La société RES a conduit l'ensemble des études pour le dossier de demande d'Autorisation Environnementale pour le compte de la CEPE LA CROIX DES TROIS.

La CEPE LA CROIX DES TROIS a le plaisir de vous soumettre le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la centrale éolienne de LA CROIX DES TROIS sur les communes de Fontanières et Evaux-les-Bains, composé des pièces suivantes :

Volume 1 – Description de la demande et pièces administratives et règlementaires

Volume 2 – Étude d'Impact sur l'Environnement

Volume 3 – Étude De Danger

Volume 4 – Expertises spécifiques demandées au titre du code de l'environnement ou d'autres codes

Volume 5 – Note de présentation non technique

Le présent volume 1/5 du dossier, présente la description de la demande et les pièces administratives et règlementaires du projet LA CROIX DES TROIS.

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

TABLE DES MATIERES

I.	RESUME DE LA DEMANDE	4
II.	COURRIER DE DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....	6
III.	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	9
1.	<i>Présentation de la société.....</i>	9
2.	<i>CEPE La Croix des Trois, société de RES S.A.S.....</i>	9
3.	<i>Kbis</i>	13
IV.	CADRE JURIDIQUE DE LA DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....	14
1.	<i>Régime juridique relatif à l’autorisation environnementale – Rappel.....</i>	14
2.	<i>Tableau récapitulatif des pièces administratives et réglementaires spécifiques au projet et à joindre à la demande.....</i>	16
V.	PRESENTATION DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE	20
1.	<i>Nature et volume des activités, procédés mis en œuvre, modalités d’exécution et de fonctionnement, moyens de suivi et de surveillance, moyens d’intervention, rubrique de la nomenclature</i>	20
2.	<i>Localisation du projet et insertion dans l’environnement</i>	21
3.	<i>Conformité du projet aux documents d’urbanisme</i>	29
4.	<i>Identification foncière.....</i>	31
VI.	PROCEDES DE FABRICATION ET D’EXPLOITATION	43
1.	<i>Description du parc éolien</i>	43
2.	<i>Description du chantier.....</i>	48
3.	<i>Planning de construction envisagé</i>	56
4.	<i>Itinéraire d'accès au site envisagé</i>	56
5.	<i>Descriptif du raccordement possible.....</i>	57
VII.	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DU DEMANDEUR (ART D.181-15-2 3°).....	59
1.	<i>Capacités techniques de RES, maison mère de la CEPE LA CROIX DES TROIS</i>	59
2.	<i>Capacités financières du demandeur.....</i>	67
3.	<i>Economie du projet - plan d'affaires budgété</i>	69
4.	<i>Attestation de mise à disposition des capacités techniques et financières de RES au profit de la CEPE « la CROIX DES TROIS »</i>	72
VIII.	DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE	73
1.	<i>Dispositions générales.....</i>	73
2.	<i>Garanties financières.....</i>	75
3.	<i>Avis sur le démantèlement et sur la remise en état du site post-exploitation.....</i>	77
IX.	ANNEXES - AVIS ET ACCORDS OBLIGATOIRES.....	88

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

LISTE DES PLANS

2.4.	PLAN DE LOCALISATION DU PROJET AU 1/3 000ÈME	23
2.5.	PLAN D'ENSEMBLE AU 1/1000ÈME	25
2.6.	COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D’AFFICHAGE.....	27
3.1.	PLAN DES ZONAGES URBANISTIQUES EN VIGUEUR	29
4.2.	PLAN CADASTRAL	32

LISTE DES ANNEXES

1.	ANNEXE 1- AVIS SDRCAM	88
2.	ANNEXE 2 - AVIS DGAC	90
3.	ANNEXE 3 - AVIS METEO-FRANCE	91

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

I. RESUME DE LA DEMANDE

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale, en région Nouvelle Aquitaine dans le département de la Creuse sur les communes de Fontanières et Evaux-les-Bains concerne l'implantation des infrastructures suivantes :

3 éoliennes de 180m de hauteur en bout de pale maximum, et 2 structures de livraison.

Il est déposé par la CEPE la CROIX DES TROIS qui sera titulaire de ces droits suite à leur cession de la part de la société RES SAS comme celle-ci s'y est engagée dans l'attestation de cession présentée en page 72.

Des expertises spécifiques nécessaires à la définition du projet (environnement, paysage, technique) et à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives ont été engagées.

Ces études ont abouti à la définition d'un projet de moindre impact composé de 3 éoliennes, implantées sur le territoire des communes de Fontanières et Evaux-les-Bains.

Il est à noter que durant cette phase d'étude, tous les services instructeurs ont été sollicités par la société afin de recueillir leurs avis et recommandations.

Les services de la Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire (SDRCAM) et de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ont rendu des avis favorables. Ils sont présentés en annexe de ce même volume.

Conformément à l'article D.181-15-2 I 9° du Code de l'Environnement, il est demandé la possibilité de substituer au plan d'ensemble 1/200ème prévu un plan au 1/1000ème.

Au titre de l'autorisation environnementale sont demandées la délivrance des autorisations suivantes :

- Autorisation ICPE

Les principales caractéristiques de la présente demande d'autorisation sont synthétisées dans le tableau présenté en page suivante.

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Demandeur		CEPE LA CROIX DES TROIS
Nature de la demande		Demande d'autorisation environnementale valant : - Autorisation ICPE
Rubrique de la nomenclature I.C.P.E.		<u>2980</u> : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs
Localisation du projet	Région	Nouvelle-Aquitaine
	Département	Creuse
	Communes	Fontanières et Evaux-les-Bains
	Vocation du site	Agricole
Eoliennes	Puissance unitaire	3 mégawatts maximum
	Nombre	3
	Dimensions	Hauteur totale (bout de pale) : <u>180 m maximum</u>
Raccordement au réseau	Réseau	HTA 20 KV souterrain depuis les éoliennes jusqu'aux 2 structures de livraison sur le site ; puis jusqu'au poste source de Evaux-les-bains.
	Tension de raccordement	Tension relevée à 20 kV dans un transformateur placé dans chaque éolienne
Principaux fournisseurs et partenaires	Génie civil	Non défini
	Génie électrique	Non défini
	Fournisseur des éoliennes	Non défini
	Bureau d'étude environnement	Corieaulys
	Bureau d'étude paysagiste	Atelier des paysages & Corieaulys
	Etude du milieu naturel	ENCIS environnement
	Etude acoustique	RES
Production d'énergie estimée		Environ 23 GWh/an (hypothèse éoliennes de 3 MW)
Equivalence en consommation		Environ 10 000 personnes (consommation domestique, chauffage compris)
CO2 évité par an		11 650 Tonnes

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

II. COURRIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



RES - Agence de Bordeaux
12 quai de Queyries
Immeuble Le Millenium
33000 BORDEAUX, France

+33 524 544 500
info.france@res-group.com
www.res-group.com

Madame Magali DEBATTE
Préfète de la Creuse
PREFECTURE DE LA CREUSE
4 place Louis Lacrocq
23000 Guéret

Lyon, le 20 juin 2018

N/Réf : 03175-001867

Objet : Demande d'une Autorisation Environnementale relative à la construction et l'exploitation d'une centrale éolienne (rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées) – Communes de Fontanières et Eaux-les-bains.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la centrale éolienne de « la Croix des Trois », rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sur les communes de Fontanières et Eaux-les-bains.

La présente demande concerne l'implantation de 3 aérogénérateurs d'une puissance unitaire maximale de 3 Mégawatts.

Conformément aux dispositions du chapitre unique du titre VIII du livre premier du code de l'environnement « Autorisation environnementale », vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à la bonne instruction de la demande que nous adressons.

Je sollicite également la possibilité de substituer au plan à l'échelle 1/200^{ème} prévu à l'article D181-15-2 I 9° du Code de l'Environnement un plan d'ensemble à l'échelle du 1/1000^{ème} et ce, pour des raisons de lisibilité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma très haute considération.

Jade APARIS
Responsable Projets Eolien
D +33 524 544 509 | M +33 681 436 630
jade.aparis@res-group.com

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

C.E.P.E La Croix des Trois
Société à responsabilité limitée au capital de 1000 €uros
Siège Social : 330 rue du Mourelet, Zone Industrielle de Courtine, 84000 Avignon
838 722 908 R.C.S. Avignon

DELEGATION DE SIGNATURE

Consentie par Monsieur Matthieu Guérard, Co-Gérant de la CEPE La Croix des Trois,

à

Madame Jade Aparis, en sa qualité de Responsable Projets

Je soussigné, Matthieu Guérard, Directeur Général de la société RES S.A.S., immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 423 379 338 et dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon (la « Société ») et Co-Gérant de la société CEPE CEPE La Croix des Trois, filiale à 100% de la Société, consent par la présente à Madame Jade Aparis, agissant en qualité de Responsable Projets (la « Délégué »), la présente délégation de signature.

Cette délégation est conférée à la Délégué pour des opérations qui lui sont confiées dans le cadre plus général de l'exécution de sa mission telle que définie dans son contrat de travail la liant à la Société.

Compte tenu du niveau de responsabilité et des compétences de la Délégué et dans le cadre des seules attributions et fonctions qui lui sont dévolues en sa qualité de Responsable Projets, la Délégué est autorisée à négocier, conclure et signer au nom et pour le compte de la société CEPE La Croix des Trois, tout acte figurant dans la liste ci-après :

1. Tout acte foncier lié au développement du projet éolien figurant dans la liste ci-après :
 - a. pour les avant-contrats fonciers : promesse de bail emphytéotique et de convention d'indemnisation, promesse de bail emphytéotique administratif, promesse de convention de servitudes, promesse de concession de réservation, promesse de convention d'indemnisation,
 - b. pour les contrats fonciers : convention de mise à disposition (mât de mesure),
 - c. attestation de maîtrise foncière.
2. Tout document ou toute déclaration en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la construction et à l'exploitation de projets éoliens (et notamment, dossier de demande de déclaration préalable, dossier de demande d'autorisation environnementale déclaration IOTA, demande d'autorisation de défrichage, ainsi que toutes les pièces afférentes).

La Délégué reconnaît avoir bonne connaissance, pour les avoir lues, des procédures internes en vigueur, notamment la procédure intitulée « Tarifs de Location et Signature des Actes Fonciers ». Elle s'engage à se conformer en tous points aux dispositions contenues dans lesdites procédures, notamment les modalités d'approbation et les limites de montant qui y sont indiquées, ou toute autre règle en vigueur au sein de la société concernant ces actes. Cette stipulation n'est pas opposable aux tiers.

A toutes fins utiles, il est rappelé à la Délégué (i) qu'elle est soumise à une obligation d'information régulière des élus sur les risques encourus en présence de conflits d'intérêts, et que (ii) les actes pour lesquels la Délégué est informée qu'une mise à jour de la procédure interne applicable ou qu'une création de procédure interne applicable est en cours, doivent faire l'objet, avant

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

C.E.P.E La Croix des Trois

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 Euros
Siège Social : 330 rue du Mourelet, Zone Industrielle de Courtine, 84000 Avignon
838 722 908 R.C.S. Avignon

signature, d'une validation par le Service Juridique et, en fonction du niveau d'engagement, par le Directeur des Projets Eoliens, le Directeur Général Adjoint en charge du *Business Development* ou le Directeur Général.

La Déléguéataire ne pourra en aucun cas subdéléguer la présente délégation de signature.

La présente délégation annule et remplace toute délégation précédente consentie à la Déléguéataire.

La présente délégation de signature est consentie à la Déléguéataire pour une durée d'un (1) an. Sauf avis contraire de la Société, elle sera renouvelée à l'issue de cette période par tacite reconduction pour des périodes successives identiques.


Nonobstant, cette délégation prendra fin de plein droit et sans qu'aucune notification ne soit nécessaire à compter du jour où le Déléguéataire aura cessé ses fonctions au sein de la Société, pour quelque raison que ce soit.

Fait à Avignon, le 21 mai 2018,

En deux exemplaires originaux.



Matthieu Guérard
Co-Gérant

Bon pour acceptation de délégation


Jade Aparis
Responsable Projets
« Bon pour acceptation de délégation »

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

III. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

1. Présentation de la société

FICHE D'IDENTITE

Dénomination Sociale : CEPE LA CROIX DES TROIS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée au capital de 1000 € - RCS AVIGNON n° 838 722 908

Co-gérants : M. Jean-Marc ARMITANO et M. Matthieu GUERARD

Adresse : 330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON

Téléphone : 04.32.76.03.00 – **Mail** : info.france@res-group.com

La CEPE le Crois des Trois est une filiale à 100% de RES S.A.S

2. CEPE La Croix des Trois, société de RES S.A.S

FICHE D'IDENTITE

Dénomination Sociale : RES S.A.S

Nom Commercial : RES

Forme juridique : société par actions simplifiée au capital de 10.816.792 € - RCS AVIGNON 423 379 338

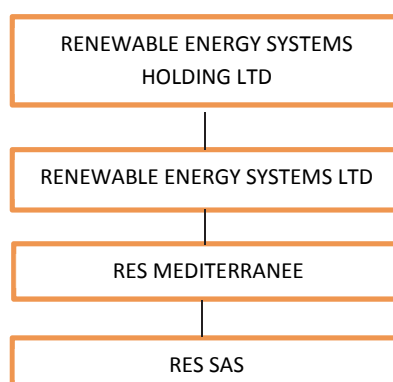
Président : RES Méditerranée SAS représentée par M. Jean-Marc ARMITANO

Directeur Général : M. Matthieu GUERARD

Adresse : 330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON

Téléphone : 04.32.76.03.00 – **Mail** : info.france@res-group.com

RES S.A.S est aujourd'hui détenue à 100% par RES Méditerranée S.A.S, et appartient au groupe britannique Renewable Energy Systems conformément au schéma ci-dessous.



PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

En France, RES SAS (ex EOLE-RES SA) est un acteur de premier plan dans le développement des énergies renouvelables depuis 1999. La société est née de l'association entre deux partenaires : Eole Technologie, un bureau d'études français actif dans le secteur éolien depuis 1995, et Renewable Energy Systems Holdings Ltd (Groupe RES), l'un des leaders mondiaux dans le domaine des énergies renouvelables depuis 1982.

RES est un acteur de premier plan dans le développement des énergies renouvelables sur le marché français qui dispose d'un savoir-faire très spécifique lui permettant d'optimiser toutes les étapes de réalisation de projets :

- L'identification de sites à fort potentiel
- L'analyse de gisements éoliens ou solaires
- L'ingénierie technique
- Les études environnementales
- Les aspects juridiques et financiers
- Le financement de projets
- La maîtrise d'œuvre
- La gestion de l'exploitation et de la maintenance
- Le démantèlement et la remise en état du site.

La société capitalise aujourd'hui toutes les expertises et les retours d'expérience pour développer et construire des projets d'énergie renouvelable de qualité, de faible impact environnemental et contribuant à ce que la France respecte ses engagements au sein de la Communauté Européenne.

Avec son siège à Avignon et des agences à Paris, Lyon, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Dijon et Béziers, RES emploie aujourd'hui près de 200 personnes en France et a connu une très forte croissance ces dernières années.

Au-delà de sa propre activité, qui s'inscrit au cœur du développement durable en produisant de l'énergie propre et renouvelable, RES attache une attention toute particulière à sa responsabilité sociétale (RSE). Elle se concrétise par une politique d'économies d'énergie et de protection de l'environnement et par la participation à des actions locales pédagogiques, solidaires, culturelles et sportives.

REALISATIONS

RES est à l'origine de **près de 715 MW** de parcs éoliens et solaires en service ou en cours de construction en France, dont **111 MW** qu'elle exploite pour son propre compte et **460 MW** qu'elle exploite pour le compte de tiers.

Ces parcs totalisent une production annuelle d'environ 1,80 terawattheures, capable d'alimenter en électricité plus de 384 000 foyers et permettent d'économiser l'émission de près de 126 000 tonnes de CO2 dans l'atmosphère chaque année.

Forte de son expérience dans le domaine éolien, RES a étendu son activité vers le développement de centrales solaires photovoltaïques au sol avec deux premiers sites dans l'Aude pour une puissance de 17MWc.

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

PORTEFEUILLE EN DEVELOPPEMENT

Aujourd’hui, RES détient un portefeuille de **2500 MW** éoliens et solaires en développement sur le territoire français.

HISTORIQUE

Résumé de l’historique de la Société	
1995	Création de la société Éole Technologie
1998	Signature d’un accord de partenariat exclusif entre Eole Technologie et la société britannique Renewable Energy System Ltd (RES)
1999	Création d’EOLE-RES, joint venture
2000	Mise en service de la première tranche du parc éolien de Souleilla-Corbières sur la commune de Treilles (11).
2001	Novembre, EOLE-RES met en service la totalité du parc de Souleilla-Corbières (11), le plus grand parc éolien français à cette date (20,8 MW installés).
2002	70 MW de permis de construire supplémentaires obtenus.
2003	Signature du premier contrat de construction clé-en-main du parc éolien d’Opoul-Périllos (66) avec la société ST Microelectronics SA.
2004	Acquisition d’EOLE-RES par le Groupe RES et augmentation du capital de 10 millions d’euros.
2005	Montage d’une opération financière (Astraeus) afin de lever 125 millions d’euros pour la construction de près de 84 MW éoliens en 2005.
2006	Investissement de plus de 100 millions d’euros afin de quadrupler le nombre de parcs éoliens en exploitation.
2007	Construction de 90 MW éoliens supplémentaires et obtention de 8 nouveaux PC d’une puissance totale de plus de 250 MW. Début de l’activité solaire.
2008	Construction de l’un de nos plus grands parcs éoliens, et le premier en Bourgogne : le parc du Pays de Saint Seine (50 MW).
2009	Obtention du permis de construire de la centrale photovoltaïque du Puits Castan (Aude) pour 5 MWc.
2010	EOLE-RES produit plus d’un TWh d’électricité propre.
2011	Mise en service de sa première centrale solaire photovoltaïque, Puits Castan.
2012	En avril, EOLE-RES remporte, en partenariat avec IBERDROLA, un projet de 500 MW éolien offshore dans le cadre de l’appel d’offres, lancé par le gouvernement en juillet 2011.
2013	En mai, EOLE-RES a obtenu le permis de construire pour sa plus grande centrale solaire photovoltaïque à ce jour d’une puissance de 41 MWc située sur la commune de Hourtin en Gironde.
	Mise en service du parc éolien de La Salesse (Tarn) - 16.1MW
2014	Obtention du permis de construire solaire du projet Les Lauzières (Gard) - 5,4 MWc. Lauréat de l’appel d’offres pour la «mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage» pour 2 parcs éoliens à Frencq (6 MW - Pas-de-Calais) et Fresnoy-Folny (14 MW -Seine-Maritime).
	Mise en service de 3 parcs d’une puissance globale de 56 MW. Début du chantier du parc des Portes de Côte d’Or (Côte d’Or) - 54 MW qui sera à terme le plus grand parc installé par RES.
2015	Obtention de son 1 ^{er} permis de construire en PACA pour une centrale de production d’énergie solaire - 3,5 MWc.
	Lauréat de l’appel d’offres CRE 3 pour l’installation de 3 projets d’une puissance totale de 18,6 MWc. EOLE-RES devient RES.

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

2016	<p>Mise en service du premier parc éolien en Auvergne, le parc de Bajouve (Puy-de-Dôme) - 12 MW. Mise en service de trois installations dans l'Aude : le parc solaire Lé Camazou - 12 MWc, le parc éolien de Bois de la Serre - 22 MW - et le parc éolien de Sambre - 52 MW - le plus grand parc de l'Aude.</p> <p>Mise en service du parc des Portes de Côte d'Or (Côte d'Or) - 54 MW - le plus grand parc installé par RES et le plus grand de Bourgogne. RES lance sa première campagne de financement participatif pour financer un mat de mesure en Seine-et-Marne.</p>
2017	<p>Mise en service du projet d'ombrières photovoltaïques, d'une puissance de 90 kWc, au siège social de RES à Avignon. Lauréat de 7 projets solaires dans le cadre de l'appel d'offres CRE 4 d'une puissance totale de 64 MWc.</p> <p>Mise en service de 5 parcs éoliens pour une puissance totale de 67,2 MW : parc du Blaiseron (Haute-Marne) - 12MW, parc de Vieille Carrière (Aisne) - 12 MW, parc de La Baume (Aveyron) - 13,2 MW, parc des Monts de l'Ain (Ain) - 18 MW, parc de Bois de Bajouve (Puy-de-Dôme) - 12 MW.</p>

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

3. Kbis

Greffes du Tribunal de Commerce d'Avignon
2 BD LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON CEDEX 9
N° de gestion 2018B00832

Code de vérification : 9GvKozpvn5
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 16 juillet 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	838 722 908 R.C.S. Avignon
<i>Date d'immatriculation</i>	24/04/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	CEPE LA CROIX DES TROIS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	330 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 Avignon
<i>Activités principales</i>	Toutes opérations de production et de distribution d'électricité
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/04/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 octobre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/10/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	ARMITANO Jean-Marc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 17/04/1969 à Aix-en-Provence (13)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	9 chemin Alfred Vieillot 30400 Villeneuve-lès-Avignon

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	GUERARD Matthieu
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 19/08/1966 à Boulogne-sur-Mer (62)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	16 rue Racine 30133 Angles

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	330 rue du Mourelet ZI de Courtine 84000 Avignon
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Toutes opérations de production et de distribution d'électricité
<i>Date de commencement d'activité</i>	15/03/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Guéret

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

IV. CADRE JURIDIQUE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

1. Régime juridique relatif à l'autorisation environnementale – Rappel

S'appuyant notamment sur les dispositions des articles 103 et 106 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (dite loi « Macron ») et faisant suite à une première phase d'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement (ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 et décret d'application Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014), le régime de l'autorisation environnementale, entré en vigueur le 1er mars 2017, a pour principal objectif la simplification des procédures et se substitue à l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). S'agissant des projets éoliens, les textes dispensent également de permis de construire.

L'autorisation environnementale est régie par le chapitre unique du Titre VIII du Livre 1^{er} du code de l'environnement et a été créée par une ordonnance et deux décrets d'application :

- Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale,
- Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,
- Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.

Ces textes renvoient aux réglementations sectorielles en vigueur, l'autorisation environnementale tenant lieu, y compris pour l'application des autres législations lorsque le projet d'activités, installations, ouvrages et travaux relevant de l'article L. 181-1 du code de l'environnement le nécessite ou y est soumis, des autorisations, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments suivants :

- ✓ Autorisation ICPE pour les installations mentionnées au L.512-1 du code de l'Environnement;
- ✓ Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité en application de l'article L.311-1 du code de l'énergie ;
- ✓ Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 en application du VI de l'article L. 414-4 du code de l'environnement ;
- ✓ Pour les éoliennes terrestres : autorisations prévues par les articles [L. 5111-6](#), [L. 5112-2](#) et [L. 5114-2](#) du code de la défense, autorisations requises dans les zones de servitudes instituées en application de l'article [L. 5113-1](#) de ce code et de l'article [L. 54](#) du code des postes et des communications électroniques, autorisations prévues par les articles [L. 621-32](#) et [L. 632-1](#) du code du patrimoine et par l'article [L. 6352-1](#) du code des transports, lorsqu'elles sont nécessaires;
- ✓ Le cas échéant, dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement.

Le tableau ci-dessous reprend de manière synthétique les différentes autorisations comprises dans l'autorisation environnementale susceptibles de s'appliquer aux projets éoliens soumis au régime d'autorisation au titre des ICPE, leurs textes applicables, et leur applicabilité au projet objet de la présente demande :

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Autorisations	Textes applicables	En l'espèce
Autorisation d'exploiter ICPE (Art. L.181-2 2°)	Art. L. 512-1 du code de l'environnement	X Mât de plus de 50 m
Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles (Art. L.181-2 3°)	Articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement	
Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement (Art. L.181-2 4°)	Articles L. 341-7 et L. 341-10 du code de l'environnement	
Dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats en application du 4° de l'article L. 411-2 (Dérogation espèces protégées) (Art. L.181-2 5°)	Art. L. 411-2 du code de l'environnement	
Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (Art. L.181-2 6°)	Article L. 414-4 - VI du code de l'environnement	X
Autorisation d'exploiter au titre du code de l'énergie (Art. L.181-2 10°)	Art. L. 311-1 du code de l'énergie	
Autorisation de défrichement (Art. L.181-2 11°)	Art. L. 214-13, L. 341-3, L. 374-1, et L.375-4 du code forestier	
Autorisations au titre du code de la défense (Art. L.181-2 12°)	Art. L. 5111-6, L. 5112-2 et L. 5114-2 du code de la défense et autorisations au titre des servitudes instituées en application de l'article L. 5113-1 de ce code et de l'article L.54 du code des postes et des communications électroniques	X
Autorisation requise au titre du code du patrimoine lorsque le projet objet de la demande est situé dans le périmètre de protection d'un site patrimonial remarquable ou aux abords d'un monument historique (Art. L.181-2 12°)	Art. L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine	
Autorisation spéciale requise au titre du code des transports – projet constituant un obstacle à la navigation aérienne (Art. L.181-2 12°)	Art. L. 6352-1 du code des transports	X

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

2. Tableau récapitulatif des pièces administratives et réglementaires spécifiques au projet et à joindre à la demande

PIECES ET ELEMENTS A FOURNIR PAR LE PETITIONNAIRE AU TITRE DE L'AE	REFERENCE(S) REGLEMENTAIRE(S)	FICHIERS CONCERNES	N°DU FICHIER INFORMATIQUE	Paragraphes ou chapitres concernés
Formulaire de demande d'autorisation		Volume 1	23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf	Chapitre II
Identité du demandeur (personne morale) : Dénomination ou raison sociale, forme juridique, numéro de SIRET, adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande	Art.R.181-13-1°	Volume 1		Chapitre III
La mention du lieu où le projet doit être réalisé ainsi qu'un plan de situation du projet à l'échelle 1/25 000, ou, à défaut au 1/50 000, indiquant son emplacement	Art.R.181-13-2°	Volume 1		Chapitre V
Attestation concernant l'autorisation foncière de réaliser le projet objet de la demande ou qu'une procédure est en cours pour lui conférer ce droit	Art.R.181-13-3°	Volume 1		Chapitre V 5.4.3
Description de la nature et du volume de l'installation et des travaux envisagés, de ses modalités d'exécution et de fonctionnement	Art.R.181-13-4°	Volume 1		Chapitre V 5.1
Rubrique de classement nomenclature installations classées	Art.R.181-13-4°	Volume 1		Chapitre V 5.1.2
Description des procédés mis en œuvre - Procédés de fabrication	Art.R.181-13-4° Art.D.181-15-2-I-2°	Volume 1		Chapitre VI
Description des moyens de suivi et de surveillance, les moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident	Art.R.181-13-4°	Volumes 1, 2 et 3	23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf 23-CEPE- LaCroixDesTrois-2- EtudeImpact.pdf 23-CEPE- LaCroixDesTrois-3- EtudeDangers.pdf	Volume 1 : Chapitre 7.1.2 Volume 2 : Chapitres III-B-3-c ; VI-A-5 ; VI-D-3
Capacités techniques et financières de l'exploitant	Art.L.181-27 Art.D.181-15-2-I-3°	Volume 1	23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf	Chapitre 7

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

Modalités des garanties financières exigées à l'Art.516-1 du code l'environnement	Art.D.181-15-2-I-8°	Volume 1	23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf	Chapitre 8 8.2
Plan d'ensemble à l'échelle de 1/1000ème de l'installation (dérogation au plan d'ensemble à l'échelle de 1/200ème)	Art.D.181-15-2-I-9°	Volume 1		5.2.5
Si site nouveau avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation	Art.D.181-15-2-I-11°	Volume 1		Chapitre 8 8.3.1
Si site nouveau avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation	Art.D.181-15-2-I-11°	Volume 1		Chapitre 8 8.3.2
Un document établissant que le projet est conforme aux documents d'urbanisme	Art.D.181-15-2-I-11°	Volume 1		Chapitre 5 5.3
En cas de non-conformité, la délibération ou l'acte formalisant la procédure d'évolution du PLU ou autre document en tenant lieu	Art D.181-15-2 –I-13°	Volume 1		Non-requis
Etude d'impact et son Résumé non technique (RNT)	Art.R.181-13-5°	Volumes 2 et 5	23-CEPE-LaCroixDesTrois 2-EtudeImpact.pdf 23-CEPE- LaCroixDesTrois-5- NotePresentationNonTe chnique.pdf	Volume 2 : entier Volume 5 : Chapitre "Résumé non technique de l'étude d'impact"
Evaluation des incidences Natura 2000	Art.R.181-13-5°	Volumes 2 et 4	23-CEPE- LaCroixDesTrois-2- EtudeImpact.pdf	Volume 2 : Chapitre VI- B-7 Volume 4 : Etude d'incidences Natura 2000
Etude de dangers et son RNT	Art.D.181-15-2-I-10° et D. 181-15-2-III	Volumes 3 et 5	23-CEPE- LaCroixDesTrois-3- EtudeDangers.pdf 23-CEPE- LaCroixDesTrois-5- NotePresentationNonTe chnique.pdf	Volume 3 : entier Volume 5 : page 76 et suivantes
Note de présentation non technique	Art.R.181-13-8°	Volume 5	23-CEPE- LaCroixDesTrois-5-	entier

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

			NotePresentationNonTechnique.pdf	
Eléments graphiques, plans cartes utiles à la compréhension	Art.R.181-13-7°	Volumes 1, 2, 3, 4 et 5	<p>23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf</p> <p>23-CEPE- LaCroixDesTrois-2- EtudeImpact.pdf</p> <p>23-CEPE- LaCroixDesTrois-3- EtudeDangers.pdf</p> <p>23-CEPE- LaCroixDesTrois-4- ExpertisesSpécifiques.pdf</p> <p>23-CEPE- LaCroixDesTrois-5- NotePresentationNonTechnique.pdf</p>	Eléments présents dans tous les volumes

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

PIECE	REFERENCE	FICHIERS CONCERNES	N° DU FICHIER INFORMATIQUE	Paragraphes ou chapitres concernés
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application de L6352-1 du code des transports -accord de la défense -accord de la DGAC		Volume 1 (annexes)	23-CEPE- LaCroixDesTrois-1- DescriptionDemande.pdf	<p align="center">Chapitre 9</p> <p align="center"><u>Défense</u> : 9.1</p> <p align="center"><u>DGAC</u> : 9.2</p>
La Sous-Direction Régionale de la Circulation Aérienne Militaire (SDRAM) quant à la configuration de l'installation	Art. R. 181-32	Volume 1 (annexes)		<p align="center">Chapitre 9</p> <p align="center">9.1</p>
Accord des opérateurs radars concernés (DGAC, Météo France)	Art. R. 181-32	Volume 1 (annexes)		<p align="center">Chapitre 9</p> <p align="center">Météo France : 9.3</p>

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

V. PRESENTATION DU PROJET OBJET DE LA DEMANDE

1. Nature et volume des activités, procédés mis en œuvre, modalités d'exécution et de fonctionnement, moyens de suivi et de surveillance, moyens d'intervention, rubrique de la nomenclature

1.1. Nature et volume des activités

La présente demande d'autorisation environnementale porte sur la réalisation d'une centrale de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent située sur le territoire des communes de Fontanières et Evaux-les-Bains.

La centrale éolienne projetée concerne l'implantation de 3 aérogénérateurs d'une puissance de 3 MégaWatt (MW) maximum.

1.2. Rubrique de la nomenclature

Le parc éolien de la CROIX DES TROIS relève de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

1.3. Procédés mis en œuvre et modalités d'exécution

Les procédés mis en œuvre et les modalités d'exécution sont détaillés au VI ci-dessous.

1.4. Modalités de fonctionnement

Elles sont détaillées au 1.2 du I du présent document détaillant les capacités techniques.

1.5. Moyens de suivi et de surveillance et Moyens d'intervention

Les moyens de suivi et de surveillance ainsi que les moyens d'intervention en cas d'accident ou d'incident sont détaillés dans l'étude d'impact et l'étude de dangers (volumes 2 et 3 de la présente demande).

1.6. Conditions de remise en état

Les opérations de démantèlement des installations et de remise en état du site sont décrites au 4 du présent document.

**PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE**

2. Localisation du projet et insertion dans l'environnement

2.1. Localisation de l'installation

Les coordonnées géographiques des installations sont les suivantes :

Infrastructures	Coordonnées en WGS84 (Deg Mn Sec)		Coordonnées en L93*		Alt en mètres NGF**
	Longitude	Latitude	Longitude	Latitude	
E1	E 2°30'14.3"	N 46°7'27.5"	661697	6558398	515
E2	E 2°31'20.8"	N 46°7'45.6"	663128	6558947	507
E3	E 2°32'5.7"	N 46°7'53.6"	664092	6559188	522
SDL1	E 2°30'17.0"	N 46°07'27.9"	661756	6558410	514
SDL2	E 2°32'07.0"	N 46°07'52.1"	664119	6559142	520

* précision à +/- 15 m

** source Modèle Numérique de Terrain 75 m de l'IGN

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

2.2. Occupation du sol

La zone d'implantation du projet se situe sur un plateau ondulé d'altimétrie comprise entre 500 et 560m (point haut sur la partie Est, au niveau du bois de Roche), non loin des vallées du Cher et de ses affluents. Localisée dans un secteur à dominance agricole, elle se caractérise par une mosaïque de parcelles prairiales (permanentes et temporaires) prédominantes et quelques parcelles céréalières ou oléagineuses (orge, blé tendre, maïs, colza...). Le maillage végétal présent est de densité variable avec un bocage bien préservé à l'ouest et plus dégradé à l'est, accompagné de quelques boisements plus ou moins diffus sur le site. Traversée par trois routes départementales, la zone d'implantation du projet s'étire selon un axe grossièrement Est/Ouest qui suit la direction du ruisseau de Vianière, affluent du Cher. Elle est située à proximité du parc éolien existant de Chambonchard.

Le projet s'inscrit sur le territoire des communautés de communes de Creuse Confluence et de Auzances -Bellegarde-Chénérailles, Haut-pays-marchois sur les communes de Fontanières et Evaux-les-Bains en Creuse. De nombreux hameaux et habitations isolées s'intègrent dans le paysage. Le projet de la Croix des Trois soumet des emplacements qui vont au-delà de la réglementation fixant la distance minimale des éoliennes aux habitations. En effet, l'habitation la plus proche se situe à environ 670m de la première éolienne (T2).

La route départementale D25 traverse le site d'Ouest en Est et permet un accès facile aux parcelles agricoles et aux éoliennes. L'éolienne la plus proche de cet axe routier est la T2, située à 200m de cet axe routier.

Le projet respecte l'ensemble des servitudes inventoriées sur la Zone d'implantation potentielle. Aucune perturbation n'est attendue sur les faisceaux de télécommunication et sur la sécurité publique.

Une voie ferroviaire désaffectée est présente dans la zone d'implantation potentielle du projet la Croix des Trois. L'éolienne la plus proche cette ancienne voie ferrée est l'éolienne T1, située à 110m de cette dernière.

PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

2.3. L'insertion du projet dans son environnement

Eoliennes

Les éoliennes du parc de la Croix des trois ont une hauteur maximum de 180m en bout de pale.

Pour la construction et l'exploitation, le parc nécessite la création d'un chemin d'une longueur totale de 200 mètres linéaires (en majorité pour l'éolienne T2). Les autres éoliennes du parc de la Croix des Trois sont desservies grâce au réseau routier existant qui pourra être amélioré, notamment pour l'accès à la T1.

L'habitation la plus proche est située à environ 670m de l'éolienne T2.

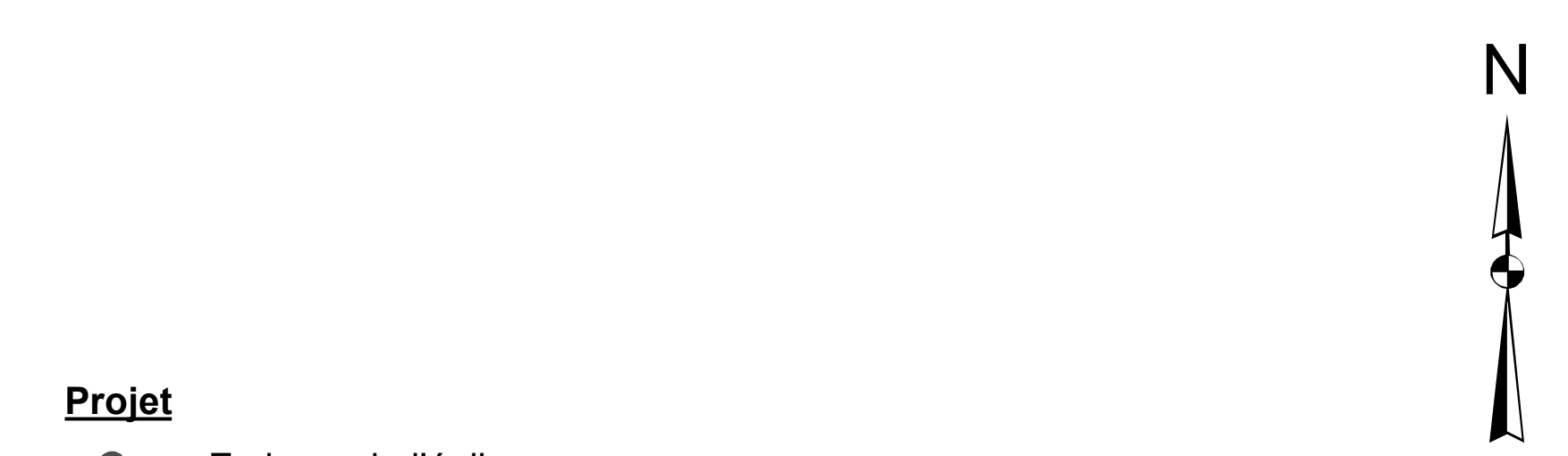

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 novembre 2009 « relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques » l'ensemble des aérogénérateurs seront peints de l'une des teintes blanches autorisées (RAL 7035, 7038, ou similaire).

Structure(s) de livraison

L'évacuation de l'électricité produite par les éoliennes nécessite la mise en place de 2 structures de livraison positionnées à proximité des éoliennes T1 et T3. Les structures de livraison sont desservies par les pistes du parc éolien.

2.4. Plan de localisation du projet au 1/3 000ÈME

↳ *Confère plan en page suivante*



- Projet**
- Embase de l'éolienne
 - Survol
 - ▨ Aire de grutage
 - Structure de livraison (SDL)
 - Passage de câbles
 - Accès à améliorer
 - Accès à créer
 - Virage à créer
 - Accès existant
- Données administratives**
- ▭ Limite communale (Source : IGN)

02	SHE	-	JAP	180704	MAJ PASSAGE DE CABLES
01	SHE	-	FGI	180416	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	03175D1001-05			LAYOUT NO.	PFRAPDC028

N° DU DESSIN
03175D2218-03

COORDS Lambert 93

OBJECTIF Other

ECHELLE 1:3 000 FORMAT D'ORIGINE A0

Copyright "©IGN"
Reproduction interdite.

NOM DU PROJET
**Projet éolien
La Croix des Trois**

NOM DU DESSIN
Plan de situation des aménagements



PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS
VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

2.5. Plan d'ensemble au 1/1000ÈME

↳ *Confère plan en page suivante*



Projet

- Embase de l'éolienne
- Survol maximal
- ▨ Aire de grutage
- Structure de livraison (SDL)
- ↘ Accès à améliorer
- ↗ Accès à créer
- ↻ Virage à créer
- ↗ Accès existant
- ↘ Passage de câbles

Abords des installations

- Périmètre de 35m autour des installations (art.512-6/3c du code de l'Environnement : pas de constructions ni de réseaux enterrés existants)

Occupation du sol (Source : Encis)

- Forêt et milieu semi-naturel
- Surface en eau
- Territoire agricole
- Territoire artificialisé
- ▨ Zone humide

Infrastructures

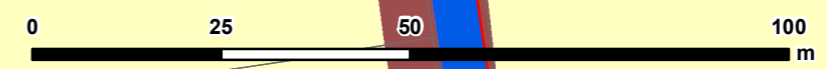
- ~ Chemin non structurant (Source : Direction Générale des Finances Publiques)
- ~ Chemin de fer abandonné (Source : OpenStreetMap)
- Ligne électrique aérienne HTA (Source : numérisation de la vue aérienne BD ORTHO - ©IGN)
- ~ Hydrographie (Source : Sandre)

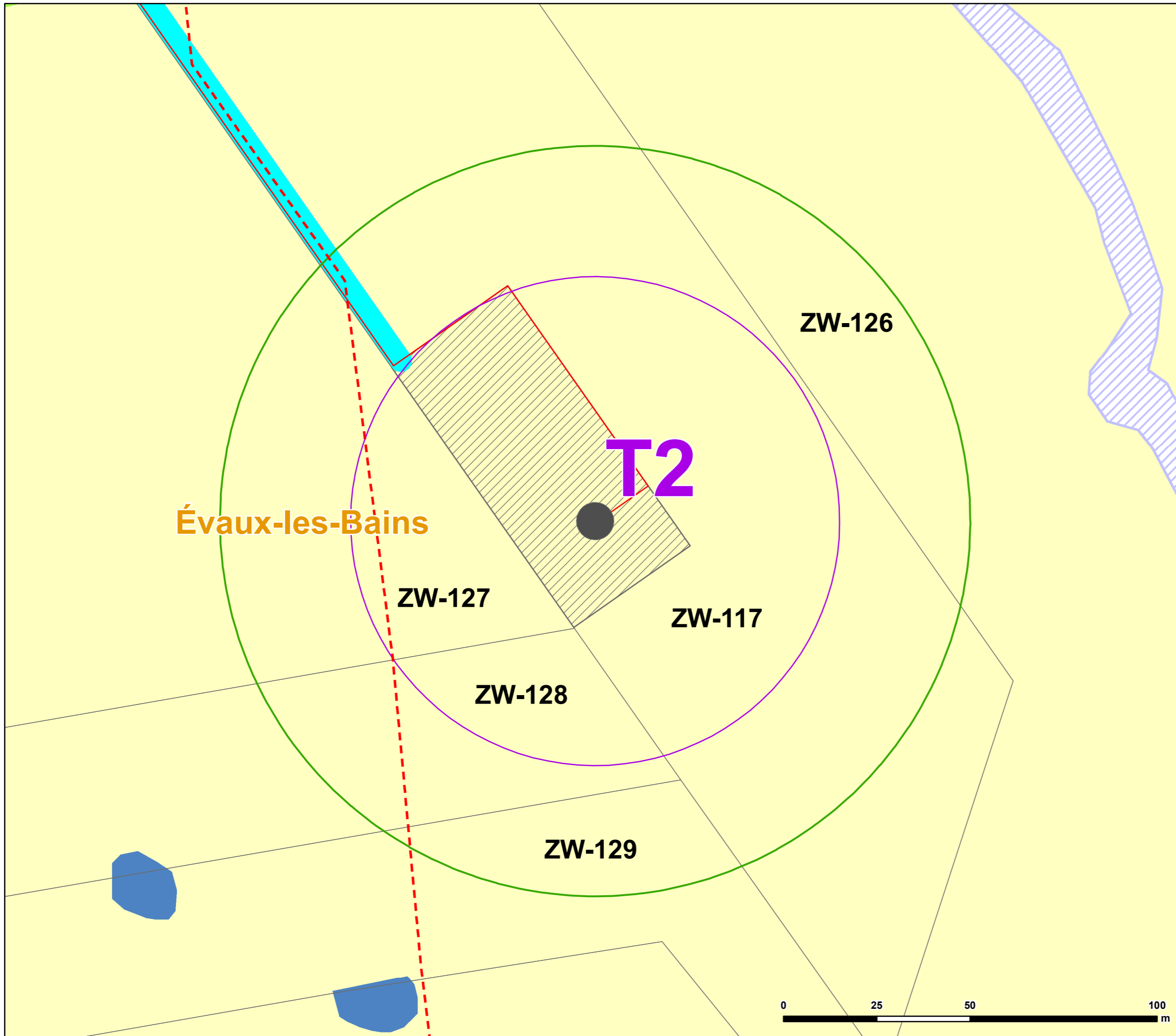
Données administratives

- Fontanières Commune (Source : IGN)
- Limite cadastrale
- X-00 Section de planche cadastrale & numéro de parcelle (Source : Cabinet Blanchard, Géomètres Experts et Direction Générale des Finances Publiques)

01	SHE	CGA	JAP	180704	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	03175D1001-05			LAYOUT NO.	PFRAPDC028
N° DU DESSIN					
03175D2807-02					
COORDS Lambert 93					
OBJECTIF Other					
ECHELLE 1:1 000			FORMAT D'ORIGINE A3		
Copyright "©IGN" Reproduction interdite.					
NOM DU PROJET					
Projet éolien La Croix des Trois					
NOM DU DESSIN					
Plan d'ensemble Eolienne T1					

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE





Projet

- Embase de l'éolienne
- Survol maximal
- ▨ Aire de grutage
- Structure de livraison (SDL)
- ↗ Accès à améliorer
- ↘ Accès à créer
- ↻ Virage à créer
- ↗ Accès existant
- ↘ Passage de câbles

Abords des installations

- Périmètre de 35m autour des installations (art.512-6/3c du code de l'Environnement : pas de constructions ni de réseaux enterrés existants)

Occupation du sol (Source : Encis)

- Forêt et milieu semi-naturel
- Surface en eau
- Territoire agricole
- Territoire artificialisé
- ▨ Zone humide

Infrastructures

- Chemin non structurant (Source : Direction Générale des Finances Publiques)
- Chemin de fer abandonné (Source : OpenStreetMap)
- Ligne électrique aérienne HTA (Source : numérisation de la vue aérienne BD ORTHO - ©IGN)
- Hydrographie (Source : Sandre)

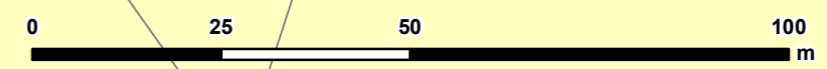
Données administratives

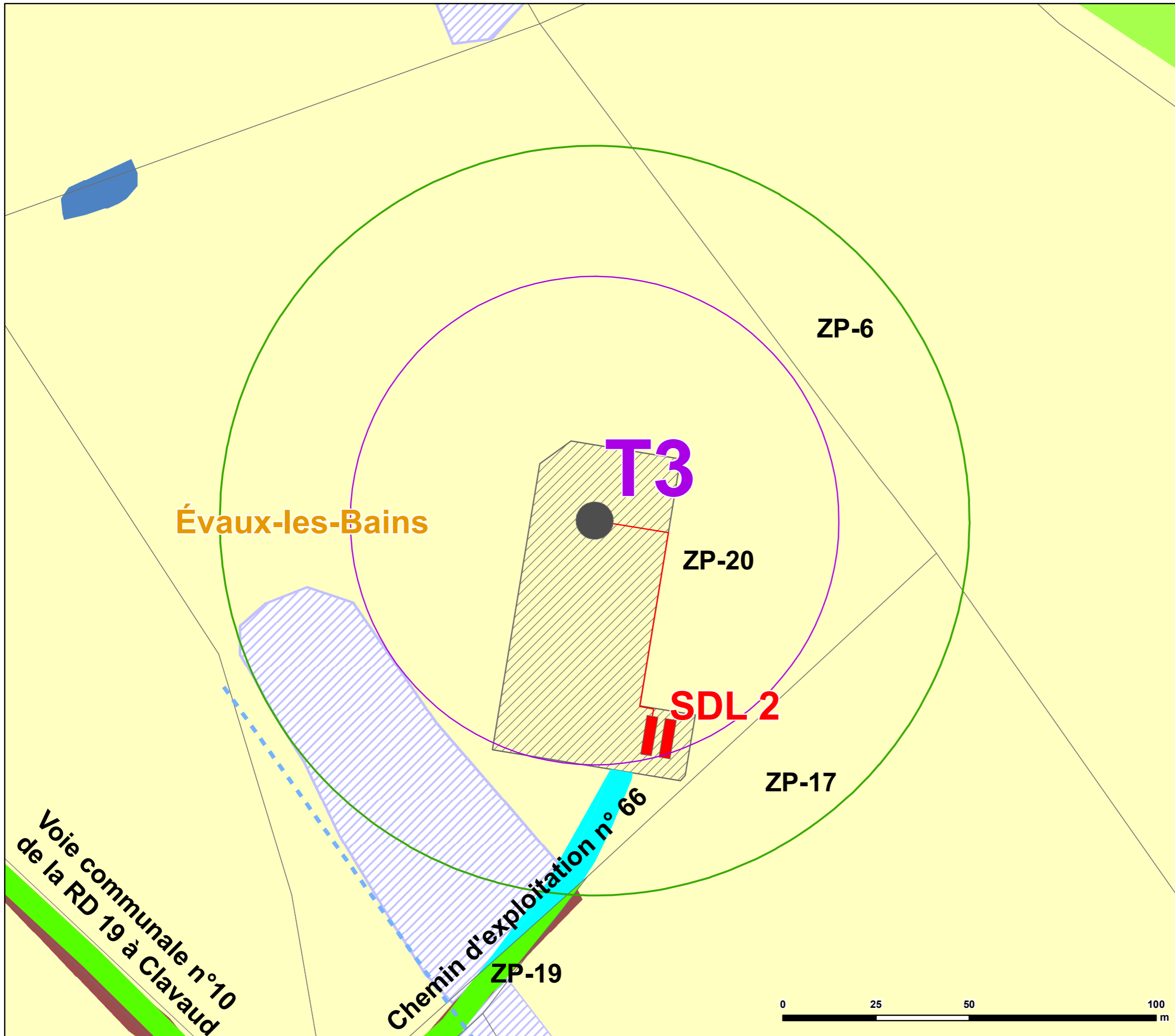
- Fontanières Commune (Source : IGN)
- Limite cadastrale
- X-00 Section de planche cadastrale & numéro de parcelle (Source : Cabinet Blanchard, Géomètres Experts et Direction Générale des Finances Publiques)

01	SHE	CGA	JAP	180704	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG	03175D1001-05			LAYOUT NO.	PFRAPDC028
N° DU DESSIN					
03175D2807-02					
COORDS Lambert 93					
OBJECTIF Other					
ECHELLE 1:1 000			FORMAT D'ORIGINE A3		
Copyright "©IGN" Reproduction interdite.					
NOM DU PROJET					
Projet éolien La Croix des Trois					
NOM DU DESSIN					
Plan d'ensemble Eolienne T2					

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS
TOUTE REPRODUCTION
SANS AUTORISATION
EST INTERDITE


 "LA FONTAINE"
 330 RUE DU MOURLET
 Z.I. DE COURTNE
 84000 AVIGNON, FRANCE
 TEL +33 (0) 4 32 76 83 00
 FAX +33 (0) 4 32 76 83 01





Projet

- Embase de l'éolienne
- Survol maximal
- ▨ Aire de grutage
- Structure de livraison (SDL)
- ↗ Accès à améliorer
- ↘ Accès à créer
- ↻ Virage à créer
- ↗ Accès existant
- ↘ Passage de câbles

Abords des installations

○ Périmètre de 35m autour des installations (art.512-6/3c du code de l'Environnement : pas de constructions ni de réseaux enterrés existants)

Occupation du sol (Source : Encis)

- Forêt et milieu semi-naturel
- Surface en eau
- Territoire agricole
- Territoire artificialisé
- ▨ Zone humide

Infrastructures

- Chemin non structurant (Source : Direction Générale des Finances Publiques)
- Chemin de fer abandonné (Source : OpenStreetMap)
- Ligne électrique aérienne HTA (Source : numérisation de la vue aérienne BD ORTHO - ©IGN)
- Hydrographie (Source : Sandre)

Données administratives

- Fontanières Commune (Source : IGN)
- Limite cadastrale
- X-00 Section de planche cadastrale & numéro de parcelle (Source : Cabinet Blanchard, Géomètres Experts et Direction Générale des Finances Publiques)

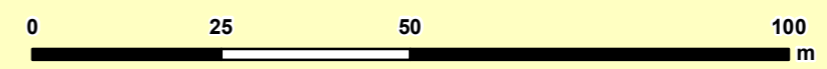
01	SHE	CGA	JAP	180704	FIRST ISSUE
VERS	PAR	VERIF	APP	DATE	COMMENTAIRES
LAYOUT DWG		03175D1001-05		LAYOUT NO. PFRAPDC028	
N° DU DESSIN 03175D2807-02					
COORDS Lambert 93					
OBJECTIF Other					
ECHELLE 1:1 000			FORMAT D'ORIGINE A3		

Copyright "©IGN" Reproduction interdite.
 NOM DU PROJET **Projet éolien La Croix des Trois**

NOM DU DESSIN **Plan d'ensemble Eolienne T3**

CE PLAN EST LA PROPRIETE DE RES SAS TOUTE REPRODUCTION SANS AUTORISATION EST INTERDITE


 "LA FONTAINE"
 330 RUE DU MOURELET
 ZI DE COURTNE
 84000 AVIGNON, FRANCE
 TEL +33 (0) 4 32 76 83 00
 FAX +33 (0) 4 32 76 83 01



PROJET EOLIEN DE LA CROIX DES TROIS VOLUME N°1 – DESCRIPTION DE LA DEMANDE

2.6. Communes concernées par le rayon d’affichage

↳ *Confère plan en page suivante*

Dans le cadre de l’enquête publique, un affichage dans les communes situées dans un rayon de 6km autour du projet est obligatoire (rayon maximal applicable dans le cadre de la réglementation ICPE).

Les 17 communes concernées sont :

- Chambon-sur-Voueize
- Evaux-les-Bains
- La Petite marche
- Marcillat-en-Combraille
- Chambonchard
- Saint-Julien-la-Genête
- Sannat
- Saint-Marcel-en-Marcillat
- Saint-Fargeol
- Château-sur-Cher
- Fontanières
- Reterre
- Arfeuille-Châtain
- Rougnat
- Charron
- Saint-Maurice-près-Pionsat
- Saint-Hilaire